

# COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019 à 19H00

### **NOMBRE**

de conseillers en exercice : 22  
de présents : 12  
de votants : 15

**PRESENTS** : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon – CARLI Carlo - NOCCHI Raymond – DI CARO Céline – BOGUS Serge - THIVET Michèle - FACHETTI Luc - SBERNARDORI Thierry – WAWRZYNIAK Marianne – FRETTE Patrick – COLLE Agnès - Mr RIANI Carlo

### **ABSENTS REPRESENTES :**

Mme RONZANI Geneviève donne pouvoir à Mme THIVET Michèle  
Mme PANTALONE Luigia donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry  
Mr LIS-THIL Samuel donne pouvoir à Mme WAWRZYNIAK Marianne

### **ABSENTS EXCUSES :**

Mr MAGGI Fabien  
Mme MECHERI Sonia  
Mr VOUAUX Laurent  
Mme SAMARINE Martine  
Mme SALON Aurélie  
Mr GRZESKOWIAK Jean-Marc  
Mme GAYCHET Marie

**Madame COLLE Agnès est désignée secrétaire de séance**

Monsieur Le Maire introduit la séance par l'actualité du décès de l'ancien Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC. L'assemblée marque une minute de silence.

### 1) PROCES VERBAL SEANCE DU 24 JUIN 2019

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

### 2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Trois demandes d'achat de terrain ont été réceptionnées en mairie. Monsieur ANTONIACOMI, présent dans le public, souhaite acheter un chemin communal. Monsieur Le Maire explique que, pour cela, il faut le déclasser et il perd la vocation de chemin. Ce chemin desservait des parcelles dans la rue Louis Papis. Il va jusqu'au ruisseau.

Une autre demande d'achat a été reçue, concernant une parcelle aux abords du Pont d'ANDERNY. Le pont appartient au Département. La responsabilité incombe donc au Département, en ce qui concerne l'entretien et la sécurité.

Cette demande est en cours d'étude.

Une autre demande concerne une parcelle d'une importante contenance, qu'il convient de garder pour la Commune.

- ❖ **Information** : Les sapinières ont attrapé des maladies. Une demande a été faite à des bucherons, d'abattre les sapinières, autour du stade Lorraine Escaut. Des sapins avaient déjà été abattus et des peupliers ont été plantés à la place.
- ❖ **Information** : Il y a un problème d'alimentation électrique sur des propriétés rue Clémenceau. Un câble d'alimentation électrique est fixé et passe sur trois propriétés. Il passe à travers les arbres. ENEDIS est venu et a expliqué que le coût de déplacement du câble, appartient au demandeur. ENEDIS enverra le rapport de l'étude sur cette question.
- ❖ **Information** : Le ST2B a envoyé un mail demandant quelle décision a été prise en ce qui concerne la subvention qu'il octroie pour l'acquisition d'un abribus. Il ne subventionne pas les abribus en béton ou en pierre. Leur enveloppe arrive à terme pour cette année, mais va être reportée en 2020.
- ❖ **Information** : L'Etat souhaite vendre l'aéroport de Paris aux privés. Il y a eu un levé de bouclier de différents partis politiques : il peut y avoir un référendum sur cette question, mais il faut que 10% des votants se prononcent. Monsieur Le Maire propose d'ouvrir en mairie, une permanence pour aider les administrés qui le souhaitent à voter en ligne pour le référendum sur le site dédié et aussi de récupérer les documents cerfa et de les saisir ensuite. Il faut nommer un agent pour le faire. La Préfecture attribuera des codes de connexion à celui-ci. La permanence en mairie aura lieu les vendredis de 14h à 16h.
- ❖ **Information** : La Communauté de Commune met en place une action en direction des séniors. C'est pourquoi elle fait une offre d'emploi pour le poste de Coordination Actions Séniors intercommunal.
- ❖ **Information** : Le 6 octobre a lieu la fête annuelle de la Communauté de Communes à Audun-Le-Roman, à l'Espace Aragon et aux abords. Un apéritif y sera offert. La population et les élus sont invités.
- ❖ **Information** : La Commune compte trois défibrillateurs : un à la salle municipale, un au gymnase et un au Couarail. A voir où en installer un autre : à l'extérieur de la mairie, qui sera accessible par les administrés en cas de besoin, ou au stade...

### 3) RAPPORT DE LA CLECT

Les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Pour rappel le rapport classique porte sur les compétences suivantes :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Pour rappel le rapport libre porte sur les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Compétence GEMA
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire : Petite enfance
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Eclairage public

Monsieur Le Maire explique que la CLECT définit les transferts de charges : soit en méthode libre (il faut l'unanimité), soit en méthode classique. Cette décision porte sur la formule à adopter et non sur les montants de transferts de charges.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour la méthode libre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote contre la méthode classique.

#### **4) ADHESION A MEURTHE-ET-MOSELLE DEVELOPPEMENT (MMD54)**

Il est proposé au Conseil de faire adhérer la Commune à MMD54. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

A l'unanimité, le Conseil accepte que la Commune adhère à MMD54 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents.

#### **5) SUBVENTION ASSOCIATION « CERCLE D'HISTOIRE DE TUCQUEGNIEUX »**

L'association le « Cercle d'Histoire de TUCQUEGNIEUX » a fait parvenir en mairie, un courrier de demande de subvention. Monsieur Le Maire propose d'attribuer 250 € de subvention à cette association au titre de l'année 2019.

A l'unanimité, le Conseil vote pour cette subvention de 250 €.

#### **6) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « ASTT »**

Il est proposé, comme chaque année, de verser 5 000 € de subvention, à l'Association Sportive Tucquegnieux Trieux.

A une voix contre et 14 voix pour, le Conseil vote le versement des 5 000 € de subvention à l'ASTT pour 2019.

#### **7) MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION DU COMITE DES FÊTES**

Au regard des dépenses effectuées par l'association et par la Commune pour les festivités 2019, il est proposé au Conseil de modifier la subvention initialement prévue pour le Comité Des Fêtes au titre de 2019, et de lui verser 6 700 € au lieu de 12 000 €.

A l'unanimité, le Conseil décide de modifier la subvention versée au Comité des Fêtes en la fixant à 6 700 €.

## **8) ENFANCE/JEUNESSE**

La rentrée des classes s'est bien passée. Les effectifs sont stables. Comme tous les ans des dictionnaires vont être offerts au CE2, par la municipalité. L'école primaire a une nouvelle directrice : Madame MEBARKI.

## **9) BOURSE SCOLAIRE 2019/2020**

Compte tenu des frais supportés par les familles pour les dépenses de rentrée scolaire, il est proposé d'attribuer une bourse scolaire pour la rentrée scolaire 2019/2020, aux élèves fréquentant un établissement scolaire public ou laïque extérieur à la commune et ne bénéficiant pas de fournitures scolaires gratuites. L'an dernier, 55 € était accordé par élève à partir de la 6<sup>ème</sup> jusque 18 ans révolu.

A l'unanimité, le Conseil vote pour la bourse scolaire au montant de 55 €.

## **10) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES GAMINS DE LEBRUN »**

L'an dernier, une subvention de 750 € leur a été versée. Pour l'année scolaire 2019/2020, il est proposé de leur verser de nouveau une subvention.

A l'unanimité, le Conseil accepte de verser une subvention de 750 € à l'association « Les Gamins de Lebrun ».

## **11) NOËL 2019**

- Noël des enfants : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial âgé de moins de 16 ans (La limite d'âge est fixée à 16 ans atteints au cours de l'année civile 2019) (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

L'année dernière, cette gratification était de 80,00 €, sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix. Pour cette année, il est proposé de fixer le même montant à 80,00 €.

Les 4 enfants concernés sont :

STACHOWIAK Iléna	née le 21 octobre 2005
SEYCHELLES Cassandra	née le 14 mars 2005
TRAMONTI BORSENBARGER Alicia	née le 27 mars 2011
DILLENSEGER Arnaud	né le 23 janvier 2005

A l'unanimité, le Conseil accepte cette gratification de 80,00 € et précise que la date limite d'utilisation de ce bon d'achat est fixée au 31 décembre 2019.

- Noël des agents : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification aux agents de la mairie. En 2018, un coffret de confiseries d'une valeur de 50 € était offert à chaque agent.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'offrir ce coffret aux agents.

- Illuminations de Noël : La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté de Communes. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération.

Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations.

A l'unanimité, le Conseil accepte de faire ces illuminations.

## **12) GRATIFICATION 30 ANS TRAVAIL**

Un des agents de la mairie vient d'avoir 30 ans de service au sein de la collectivité. A cette occasion il est demandé au conseil de se prononcer sur l'attribution d'une gratification d'un montant de 420 euros.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'attribuer cette gratification.

## **13) TRAVAUX**

Actualités sur les travaux engagés ou à venir dans la commune :

- Pont d'Anderny : chantier arrêté à cause de la pluie,
- Commande passée pour le Jardin des Souvenirs,
- Création de trottoirs Rue du 1er Mai : appel d'offres passé,
- Futurs jeux sur site Brabant et terrain de pétanque, rue Edouard Dreux,

- Travaux du gymnase : dossier de consultation des entreprises, en cours avec le cabinet PIQUARD.

#### **14) MOTION CONTRE LA REORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP**

L'éloignement ou la privatisation des services publics engendreraient sur les populations les plus fragiles, des conséquences très négatives.

On a appris récemment qu'un marché avait été remporté par les buralistes, afin que les contribuables puissent, demain, aller régler factures et impôts directement sur les terminaux de la Française des Jeux, que le gouvernement veut privatiser.

Des projets de transferts des comptables au sein des intercommunalités, sont en cours.

Les conséquences de telles réorganisations impactent tous les élus.

Il est proposé au Conseil de prendre une motion contre cette réorganisation.

A l'unanimité, le Conseil prend une motion contre cette réorganisation.

#### **15) RAPPORT DE GESTION SPL-XDEMAT**

Au regard de la réglementation, l'ensemble des actionnaires de la société doit délibérer sur le rapport de gestion du Conseil d'administration, conformément aux articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit son examen par l'assemblée délibérante de chaque actionnaire.

Le document est en consultation libre au bureau de la secrétaire générale.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

#### **16) RAPPORT D'ACTIVITE 2018 SIRTOM**

Comme tous les ans nous avons été destinataires du rapport d'activité du SIRTOM. La commune doit se prononcer sur ce rapport.

Le document est en consultation libre au bureau de la secrétaire générale.

Le Conseil prend acte de ce rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.